

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2015-3
DU 9 JANVIER 2015 PORTANT APPLICATION
DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675
DU 10 JUIN 2008 RELATIVE AUX PROCEDURES
DE GEL DES FONDS METTANT EN ŒUVRE
DES SANCTIONS ECONOMIQUES.

Liste des personnes physiques et morales, des entités ou des organismes visés à l'article premier.

A personnes

1. Abdullah Yahya Al Hakim [pseudonymes : a) Abu Ali al Hakim ; b) Abu-Ali al-Hakim ; c) Abdallah al-Hakim ; d) Abu Ali Alhakim ; e) Abdallah al-Mu'ayyad].

Désignation : commandant en second du groupe houthi.

Adresse : Dahyan, province de Saadah (Yémen).

Date de naissance : a) vers 1985 ; b) entre 1984 et 1986.

Lieu de naissance : a) Dahyan, Yémen ; b) province de Saadah (Yémen).

Nationalité : yéménite.

Renseignements divers : sexe : masculin.

Date de désignation par les Nations unies : 7 novembre 2014.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le Comité des sanctions :

Abdullah Yahya al Hakim a été inscrit le 7 novembre 2014 sur la liste des personnes visées par des sanctions en application des paragraphes 11 et 15 de la résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité des Nations unies, car il répond aux critères de désignation énoncés aux paragraphes 17 et 18 de la résolution.

Abdullah Yahya al Hakim s'est livré à des actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité du Yémen, tels que des actes qui font obstacle à l'application de l'accord du 23 novembre 2011 entre le gouvernement yéménite et ses opposants, prévoyant une transition pacifique du pouvoir au Yémen, et ceux qui font obstacle au processus politique au Yémen.

En juin 2014, Abdullah Yahya al Hakim aurait tenu une réunion dans le but de préparer un coup d'État contre le président yéménite Abdrabuh Mansour Hadi. Al Hakim a rencontré des commandants militaires et de la sécurité ainsi que des chefs tribaux. Des personnalités fidèles à l'ancien président yéménite Ali Abdullah Saleh ont également participé à cette réunion, dont l'objectif était de coordonner les activités militaires afin de s'emparer de Sanaa, la capitale du Yémen.

Le 29 août 2014, dans une déclaration publique, le président du Conseil de sécurité de l'ONU a déclaré que le Conseil condamnait les agissements des forces sous le commandement d'Abdullah Yahya al Hakim, qui, le 8 juillet 2014, ont envahi Amran (Yémen), y compris le quartier général de l'armée yéménite. Al Hakim a dirigé la prise de pouvoir violente de la province d'Amran, en juillet 2014, et était le commandant militaire chargé de prendre des décisions concernant les conflits dans la province d'Amran et le district d'Hamdan (Yémen).

Au début du mois de septembre 2014, Abdullah Yahya al Hakim est resté à Sanaa pour superviser les combats au cas où ils commenceraient. Son rôle consistait à organiser des opérations militaires en vue de renverser le gouvernement yéménite et d'assurer la sécurité et le contrôle de toutes les voies d'entrée et sortie de Sanaa.

2. Abd Al-Khaliq Al-Huthi [pseudonymes : a) Abd-al-Khaliq al-Huthi ; b) Abd-al-Khaliq Badr-al-Din al Huthi ; c) 'Abd al-Khaliq Badr al-Din al-Huthi ; d) Abu-Yunus].

Désignation : commandant militaire houthi.

Date de naissance : 1984.

Nationalité : yéménite.

Renseignements divers : sexe : masculin.

Date de désignation par les Nations unies : 7 novembre 2014.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le Comité des sanctions :

Abd al-Khaliq al-Huthi a été inscrit le 7 novembre 2014 sur la liste des personnes visées par des sanctions en application des paragraphes 11 et 15 de la résolution 2140 (2014), car il répond aux critères de désignation énoncés aux paragraphes 17 et 18 de la résolution.

Abd al-Khaliq al-Huthi s'est livré à des actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité du Yémen, tels que des actes qui font obstacle à l'application de l'accord du 23 novembre 2011 entre le gouvernement yéménite et ses opposants, prévoyant une transition pacifique du pouvoir au Yémen, et ceux qui font obstacle au processus politique au Yémen.

À la fin du mois d'octobre 2013, Abd al-Khaliq al-Huthi a dirigé l'attaque contre Dimaj (Yémen) menée par un groupe de combattants portant l'uniforme militaire yéménite. Il y a eu plusieurs morts.

À la fin du mois de septembre 2014, sur ordre d'Abd al-Khaliq al-Huthi, un nombre indéterminé de combattants non identifiés se seraient apprêtés à attaquer des locaux diplomatiques à Sanaa. Le 30 août 2014, al-Huthi a coordonné l'acheminement d'armes d'Amran à un camp de protestation à Sanaa.

3. Ali Abdullah Saleh (pseudonyme : Ali Abdallah Salih).

Désignation : a) président du Congrès général du peuple, parti yéménite ; b) ancien président de la République du Yémen.

Date de naissance : a) 21 mars 1945 ; b) 21 mars 1946 ; c) 21 mars 1942 ; d) 21 mars 1947.

Lieu de naissance : a) Bayt al-Ahmar, province de Sanaa, Yémen ; b) Sanaa ; c) Sana'a, Sanhan, Al-Rib' al-Sharqi.

Nationalité : yéménite.

Numéro de passeport : 00016161 (Yémen).

Numéro national d'identification : 01010744444.

Renseignements divers : sexe : masculin.

Date de désignation par les Nations unies : 7 novembre 2014.

Renseignements complémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le Comité des sanctions :

Ali Abdullah Saleh a été inscrit le 7 novembre 2014 sur la liste des personnes visées par des sanctions en application des paragraphes 11 et 15 de la résolution 2140 (2014), car il répond aux critères de désignation énoncés aux paragraphes 17 et 18 de la résolution.

Ali Abdullah Saleh s'est livré à des actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité du Yémen, tels que des actes qui font obstacle à l'application de l'accord du 23 novembre 2011 entre le gouvernement yéménite et ses opposants, prévoyant une transition pacifique du pouvoir au Yémen, et ceux qui font obstacle au processus politique au Yémen.

Aux termes de l'accord du 23 novembre 2011, approuvé par le Conseil de coopération du Golfe, Ali Abdullah Saleh a quitté la présidence du Yémen après être resté plus de 30 ans au pouvoir.

À compter de l'automne 2012, Ali Abdullah Saleh serait devenu l'un des principaux défenseurs des actes de violence commis par les Houthis dans le nord du Yémen.

Les affrontements dans le sud du Yémen en février 2013 étaient le résultat des efforts conjugués de Saleh, d'Al-Qaïda dans la péninsule arabique et du sécessionniste sudiste Ali Salim al-Bayd, qui souhaitaient causer des troubles avant la conférence de dialogue national du 18 mars 2013 au Yémen.

Plus récemment, au mois de septembre 2014, Saleh a tenté de déstabiliser le Yémen en incitant d'autres personnes à saper l'administration centrale afin de créer un climat suffisamment instable propice à un coup d'État. D'après un rapport établi en septembre 2014 par le Groupe d'experts des Nations unies sur le Yémen, Saleh appuierait les actes de violence commis par certains Yéménites en leur fournissant des fonds et un soutien politique, et veillerait à ce que les membres du Congrès général du peuple continuent de contribuer à la déstabilisation du Yémen par divers moyens.
